ABIOLA MORIKE ET FILS
Société par Actions Simplifiée à associé unique
Au Capital de 1 000 €
Siège Social : 1 Place de la Pinède
94470 BOISSY SAINT-LEGER
884 811 050 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le Treize décembre,

Au siège de la société ci-dessus dénommée, Monsieur Issiakou FATAI, agissant en qualité d'associé unique de la société ABIOLA MORIKE ET FILS, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le n° 884 811 050.

A pris les décisions ci-après relatives :
- au transfert du siège social de la Société,
- modification de l'objet social par ajout d'activités,
- à la modification corrélative des statuts,
- aux pouvoirs à donner en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique décide de transférer, à compter du 13 décembre 2023, le siège social de Boissy Saint-Leger (94470) 1 Place de la Pinède à Paris (75011) 161 Rue du Faubourg Saint Antoine.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'ajouter à l'objet social de la Société les activités suivantes : Epiceries, alimentation générale, vente de produits déstockés, sans que cette liste soit nominative : vêtements, articles pour la maison, jouets. Également l'achat et vente de pièces détachées pour tout véhicule.

TROISIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 2 et 4 des statuts de la société dont la rédaction sera désormais la suivante :

« **Article 2 – Objet**

La Société a pour objet en France et dans tous les pays

La vente et/ou la location de produits de télécommunication mobile (notamment cartes GSM, téléphones mobiles, accessoires de téléphonie mobile).

FI

Epicerie, alimentation générale ;

Vente de produits déstockés, sans que cette liste soit nominative : vêtements, articles pour la maison, jouets…

Achat et vente de pièces détachées pour tout véhicule »

Le reste de l'article demeure sans changement.

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à compter du 13 décembre 2023

161 Rue du Faubourg Saint Antoine
75011 Paris

Le reste de l'article demeure sans changement.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour copie certifiée conforme
Le Président

ABIOLA MORIKE ET FILS
161, rue du Faubourg St-Antoine
75011 Paris
Tél. : 07.58.22.09.60 / 06.05.55.99.29
Email : nouvellebonne41@gmail.com
R.C.S. Creteil : 884 811 050